



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Projet de règlement numéro 545-2020 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 436-2011 afin de créer une nouvelle zone agro-forestière 002.2-Af à même une partie de la zone 002-Af.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Percé :

1. **QUE** lors d'une séance qui s'est tenue le 4 février 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;
2. **QUE** le projet de règlement porte sur la création d'une zone agro-forestière comprenant uniquement le lot 4 899 193 et a pour but d'y permettre l'entreposage de remorques;
3. **QUE** le territoire visé par la création de la zone 002.2-Af est situé sur la route 132 dans le secteur de Barachois Est, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



4. **QUE** ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

5. **QU'**une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu à l'hôtel de ville de Percé, situé au 137, route 132 Ouest, **le 25 février 2020, à 19 h**, au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
6. **QU'**au cours de cette assemblée, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur le projet de règlement;
7. **QUE** le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Percé, au bureau de la soussignée, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 6 février 2020.

**Gemma Vibert,
Greffière**